

5F Impression

société par actions simplifiée
au capital de mille (1000) euros
Siège social : 5 rue de l'Ecouffe 02120 Chigny
En cours d'immatriculation
(la "**Société**")

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Monsieur Yann Fontaine, associé, demeurant 41 Grande Rue 02450 Fesmy-le Sart, a souscrit 5100 actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10€) chacune par action, soit un montant total d'apport de cinq cent dix (510€) euros.

Cet associé a libéré en numéraire, à la souscription, un montant total cinq cent dix (510) euros.

Aurore Van Haecke, associé, demeurant 41 Grande Rue 02450 Fesmy-le-Sart, a souscrit 4900 actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10€) chacune par action, soit un montant total d'apport de quatre cent quatre-vingt-dix (490) euros.

Cet associé a libéré, à la souscription, un montant total de quatre cent quatre-vingt-dix (490€) euros.

Les dix mille (10000) actions d'origine, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10€) chacune, forment le capital initial dont les apports en numéraire représentent un montant de mille (1000) euros.

Les actions ont été libérées en totalité à la souscription ainsi qu'il résulte de l'attestation du dépositaire des fonds la banque Crédit Mutuel CCM LE CATEAU, GUISE, située 50 PLACE D'ARME 02120 GUISE.

Fait à Chigny, le 30/06/2023,



Monsieur Yann Fontaine
Associé



Aurore Van Haecke
Associé



Monsieur Yann Fontaine
Président